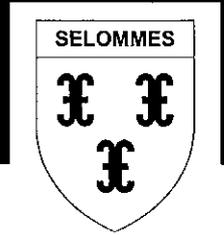


# Commune de Selommès

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 21/01/2025

## Étaient présents :

- Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT et Nathalie TONDEREAU,
- Messieurs Philippe BELLANGER, Claude HUSSON, Jean-François LHOMMEAU, Joseph LIMOUZIN, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Cyril GOMAS, et Mickaël SAILLARD

## Absent(e)s excusé(e)s :

- Martine GUITTON a donné pouvoir à Joseph LIMOUZIN

Madame le Maire, Claire FOUCHER-MAUPETIT, ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

## Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 15 octobre et du 10 décembre 2024
3. Proposition de modification du règlement intérieur de la salle des fêtes
4. Délibération rectificative sur les taux de participation de la classe de mer
5. Informations AMF 41 Association des Maires de France
6. Point sur le personnel communal
7. Comptes-rendus des commissions
  1. Commission générale du 22 janvier : priorisation des voiries 2025
  2. Commission travaux : fin des travaux de la salle des fêtes et gestion
  3. Divers
8. Agenda
9. Questions diverses

*La parole est donnée à Monsieur Maurice BODIN : Celui-ci annonce aux membres du conseil municipal qu'il a acquis une maison à Pezou et qu'il déménagera vers mars-avril. Il précise toutefois qu'il gardera son poste d'adjoint ainsi que ses délégations (affaires scolaires) jusqu'aux prochaines élections municipales. Madame le Maire le remercie d'accepter de finir cette mandature cela permettra de maintenir une cohésion avec le personnel du scolaire et les instituteurs.*

## Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance

## **Ordre du jour :**

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose comme secrétaire Madame Isabelle BRILLARD aidée de Madame Nathalie TONDEREAU.

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité**

### **2. Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 15 octobre et du 10 décembre 2024**

**Vote (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité**

### **3. Proposition de modification du règlement intérieur de la salle des fêtes**

Madame le Maire propose de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes approuvé le 15 octobre dernier. En effet, il a été remarqué que les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite étaient utilisées par des personnes n'ayant pas de carte mobilité inclusion mention « stationnement ».

Madame le Maire suggère d'insérer dans le règlement intérieur le texte suivant :

*« Le stationnement sur une place handicapée sans autorisation est considérée comme une infraction et est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 euros selon le code de la Route article R417-11. Cette application reste valable que ce soit lors d'un événement public ou privé. »*

Monsieur Julien BOUTARD propose qu'un panneau soit installé sur le mur avec ce texte à plastifier.

Monsieur Claude HUSSON demande s'il ne serait pas possible de changer la couleur de la peinture pour que le marquage au sol soit plus lisible de blanche à bleue. Il lui a été répondu que ce marquage au sol correspondait aux normes en vigueur et cela fut validé par la commission de sécurité.

Madame le Maire rappelle qu'il faudra être ferme dès le départ. Les conseillers municipaux qui constateront une infraction devront apposer un flyer sur le parebrise du contrevenant.

Les membres de la commission générale proposent de poser deux potelets entre les deux arbres. Cette proposition est retenue. Le devis Vernejols est à signer. Il est également envisagé de prendre un arrêté de stationnement avec un marquage au sol (ligne jaune).

Monsieur Julien BOUTARD estime qu'une voiture pourrait éventuellement passer du côté de la rambarde. Joseph LIMOUZIN s'en occupe et regarde sur site.

Le projet d'installation d'une barrière pour empêcher l'accès n'a pas été retenu.

Monsieur Jean-François LHOMMEAU propose de faire enlever la haie du vieux parking. Cette idée ne semble pas faire l'unanimité, il est précisé qu'il faut garder des végétaux dans la commune, à voir sur place à l'avenir.

**Vote (14 votants) Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité**

#### 4. Délibération rectificative sur les taux de participation de la classe de mer

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 3 novembre 2014 la participation financière aux séjours scolaires avait été fixée de la manière suivante :

- 40% du coût du séjour par enfant pour les classes de neige,
  - 20% du coût du séjour par enfant pour les classes de mer et les classes de découverte
- Dit que la part restant à la charge des familles pourra être perçue en trois fois en fonction du montant.

Il s'avère que depuis quelques années, les enfants ne partent plus en classe de neige.

Madame le Maire propose de revoir la participation financière de la commune aux séjours proposés aux enfants de Selommès

40% du coût du séjour par enfant pour les classes de neige  
20% du coût du séjour par enfant pour les classes de mer et les classes de découverte

OU

Si par de séjour classe de neige la participation de la commune au séjour classe de mer s'élèvera à 40% du coût de ce séjour.

23 enfants pour Selommès participeront à ce séjour – le coût total par enfant est estimé à 361 euros dont 144 euros seront pris en charge par la commune de Selommès. Le tableau récapitulatif des frais de ce séjour avec montant des participations communales sera transmis aux membres du conseil municipal

Madame Aurore COLLONNIER et Messieurs Cyril GOMAS, Julien BOUTARD ne participeront pas au vote du fait qu'ils soient partie prenante en tant que parent d'élève.

**Vote (14 votants) : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité**

#### 5. Information AMF 41 Association des Maires de France

Madame le Maire tient à informer les membres du conseil municipal du mail reçu de l'Association des Maires du Loir et Cher au sujet de l'utilisation de l'ordinateur communal par l'association foncière. Selon les conditions RGPD, il faut être attentif à l'utilisation des données personnelles.

Madame le Maire donne lecture de ce mail.

#### 6. Point sur le personnel communal

Madame le Maire tient à vous communiquer des informations sur le personnel communal :

- Un agent contractuel de catégorie C a été recrutée pour effectuer le ménage du foyer communal (4h par semaine) ainsi que celui du cabinet médical (2h par mois) pour une année ;
- Un agent technique titulaire de catégorie C a vu son mi-temps thérapeutique prolongé jusqu'au 5

février prochain ;

- Une ATSEM titulaire a été mise en retraite d'office pour invalidité à compter du 15 janvier 2025 – la commune a eu l'obligation de lui verser ses congés payés ;
- Un agent administratif contractuel de catégorie C qui est en charge de l'agence postale communale s'occupe aussi de la communication (bulletin municipal – vidéo pour la cérémonie de remise du bulletin municipal – réalisation des invitations etc....) 2h par semaine en plus ;
- Un agent administratif titulaire de catégorie B a pris ses fonctions en qualité de secrétaire générale de mairie le 2 janvier dernier à temps complet.
- Autres : Nous restons dans l'attente de l'obtention du BAFD d'un de nos agents d'animation.

## 7. Compte-rendu des commissions

- ✓ **Une commission générale** a eu lieu pour tout le conseil municipal le 22 janvier. Madame le Maire rappelle que l'objet de cette réunion était de prioriser les travaux 2025 qui seront priorisés sur la voirie.

On peut à ce jour, évaluer que nous accorderons un investissement de 120 000 euros TTC selon les priorités suivantes :

- ✓ **Priorité 1 : Rue du Château**

Monsieur Joseph LIMOUZIN a consulté trois entreprises COLAS-BSTP et BARBOSA, une fois les devis reçus la commission voirie se réunira.

Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal que la Rue de la Vallée sera refaite par le syndicat d'eau potable lors des travaux de renouvellement des canalisations jusqu'à la voie ferrée.

Madame le Maire doit rappeler Monsieur Sébastien LARIDANT du SIDELC pour l'étude des conventions qui devront être transmises aux riverains concernés.

- ✓ **Priorité 2 : Grande Rue et Rue de la Petite Fontaine**

Des réunions et échanges vont avoir lieu avec les services du Conseil départemental pour l'étude de cet échange. La Grande Rue sera en sens unique de la boulangerie vers la pharmacie et en descendant de Villarceau, les véhicules tourneront rue de la petite fontaine. Des carottages ont eu lieu pour l'estimation de l'épaisseur de voirie Rue de la petite fontaine. Une réunion est prévue demain à 10 heures 30 avec Monsieur LEDET du Conseil Départemental

- ✓ **Priorité 3 Rue de Prasles et Impasse du coteau.**

**Pour le fonctionnement :** des devis de gravillonnage des écarts sera à étudier. Philippe BELLANGER s'en occupe.

✓ **D'autres devis sont à valider ou à traiter avant le vote du budget :**

- Présentation du devis BIGOT d'électricité pour armoires électriques de l'éclairage au vieux stade : 4 500,00 € TTC. Ces installations vétustes sont dangereuses. Le devis sera signé rapidement.
- Entretien du cimetière entreprise FERMÉ : Proposition pour l'année 2025 : 4 782,00 euros TTC. Madame Isabelle BRILLARD indique que depuis qu'ils interviennent elle ne reçoit plus aucune remarque sur l'état du cimetière. Le devis est validé.
- Monsieur Philippe BELLANGER précise que la pose du marquage des allées du cimetière a été faite et les trois vitrines pour affichage ont été posées.
- Devis TAILLARD pour le parking de l'école maternelle : un puisard va être construit pour pouvoir évacuer les eaux pluviales. Le devis d'une somme de 2 304,00 € TTC est validé.
- Extérieur de la salle des fêtes pose de potelets et barriérage : le devis Vernéjols d'un montant de 1 382,40 € TTC est validé. Madame Martine Guitton propose qu'un arrêté de stationnement soit pris et matérialisé par une ligne jaune le long du trottoir longeant le foyer.
- Pour la réalisation des massifs du foyer communal deux entreprises ont été sollicitées : Paysage Perspective et Jardins de Marco. Monsieur Julien BOUTARD, conseiller municipal quitte la salle la salle lors du choix de ces devis.  
Il ne pourra pas prendre part au vote puisqu'il est directement concerné par ce dossier.  
L'entreprise Paysage Perspective a été retenue pour un devis s'élevant à 4 392,00 € TTC celui des Jardins de Marco étant de 5 154,00 € TTC.
- Achat de 6 « mange debout » personnalisés. Les devis sont en cours mais ils seront achetés en 2025 en investissement pour une somme d'environ 1000 € TTC.

- Camion Master de la commune : le moteur a été changé en 2021 et il n'est plus sous garantie. Il est proposé de le faire réparer. Monsieur Philippe BELLANGER explique que selon le garage AUTO DEP 41, précise qu'il faut déculasser le moteur pour pouvoir effectuer un diagnostic. Le garagiste présume que cela viendrait d'un joint de culasse. Madame Aurore COLLONNIER demande s'il ne serait pas possible d'avoir des devis selon le cas de figure pour pouvoir statuer sur l'acceptation ou non des travaux à effectuer sur ce moteur. Madame le Maire se propose de le recontacter.

Ce sujet étant litigieux et provoquant des discussions, Madame le Maire propose de passer aux votes. La question est : « faut-il faire préparer ou non le camion de la commune au garage de Selommes ? ».

Vote (14 votants) Pour : 7 - Contre : 5 - Abstention : 2

**Le conseil municipal accepte donc à la majorité**

✓ **Commission des travaux :**

*La parole est donnée à Monsieur Joseph LIMOUZIN*

Les travaux sont désormais bien avancés. Il reste quelques ajustements et les espaces verts à finaliser à la fin de l'année 2025.

Les remarques faites sont :

- la porte du four a été réparée cela venait du ressort qui était monté à l'envers. L'allumage est manuel (allumettes ou briquet).
- Nous restons dans l'attente du devis du menuisier (dessus du bar et vitrine arrière bar).
- La question se pose au sujet des portes de cette vitrine doivent-elles être coulissante ou classique. Madame Isabelle BRILLARD explique que les coulissantes permettent de gagner de la place mais que les classiques sont plus pratiques. Il est demandé s'il est possible d'acheter une armoire une porte pour pouvoir mettre une bonbonne d'apéro.
- L'agent en charge de l'entretien des locaux a fait remarquer qu'il était impossible de nettoyer le sol de la cuisine avec le matériel mis à sa disposition. Monsieur Philippe BELLANGER a pris contact avec son fournisseur habituel qui lui a transmis une liste de produits et indiqué qu'il fallait utiliser un balai-brosse. Monsieur Julien BOUTARD fait remarquer qu'il manque un robinet pour brancher un gros tuyau (eau chaude/froide) ces travaux pourraient éventuellement être pris en charge par le maître d'œuvre. À la suite du passage de l'entreprise OTIS il ne reste plus qu'une petite trace sur l'inox.
- Enfin il a été évoqué l'éclairage extérieur du foyer communal- en effet, celui-ci fonctionne même quand le foyer n'est pas occupé. Monsieur Joseph LIMOUZIN précise que cet éclairage est indépendant de l'éclairage public et qu'il y a donc possible de le faire fonctionner que lorsqu'il y a utilisation du foyer.

Madame le Maire explique la procédure pour les locations, à savoir :

- Madame Laëtitia FOURNIER a été nommée Régisseuse Principale et Madame Chantal LEROY suppléante.
- Madame Fournier :
  - procèdera aux états des lieux d'entrée et de sortie
  - rédigera les contrats de location
  - encaissera les règlements.

- fera aussi des visites inopinées lorsque les lieux auront été utilisés par les associations
- Madame Isabelle DURIN entretiendra les locaux

Il est prévu de réunir les associations au foyer communal le 11 février à 18 heures.

✓ **Divers :**

Madame le Maire fait un point sur :

- L'écriture du bulletin municipal : le bon à tirer a été signé. Les exemplaires du bulletin municipal seront livrés fin de semaine ou début de semaine prochaine Madame le Maire demande à ce que lui soit remonté toutes les remarques.
- L'organisation du 8 février 2025 : Monsieur Maurice BODIN remettra avec le bulletin municipal un pot de miel et un stylo. Le bulletin municipal des élus/invités ne comportera pas d'étiquette.
- Madame Isabelle BRILLARD a commandé les petits fours. Il restera à aller chercher les fleurs. Mickaël SAILLARD s'en charge.
- Madame le Maire devrait prendre la parole vers 15h15-15h30 avec présentation du diaporama réalisé par Madame Laëtitia FOURNIER. Puis il y aura le discours des officiels. Madame le Maire pense que le vin d'honneur pourra être servi vers 17 heures après les discours rien ne devra être servi avant.
- Date à fixer pour apposer les étiquettes : les membres du conseil municipal se réuniront le vendredi 7 février à 17 heures.

*La parole est donnée à Monsieur Philippe BELLANGER*

- Devis d'égavage

Monsieur Philippe BELLANGER présente les devis pour l'égavage des 48 tilleuls et débroussaillage des vergers. Monsieur Julien BOUTARD étant concerné par ce dossier, a quitté la salle et ne prendra pas part au vote. L'entreprise COUTY a été retenue.

## 11 Agenda

8 février : Remise du bulletin municipal à 15h

20 février : AG du Comité des Fêtes à 19h

21 février : AG du Kfé de la Houzée à 20h

28 février : AG du Club des Séniors à 19h

19 mars : Pose de la première pierre pour les travaux de l'EHPAD de Selommes (UPAD) à 15h

26 avril: Inauguration pour travaux salle communale à 11h pour remercier les financeurs

## 12 Questions diverses

*La parole est donnée à Madame Isabelle BRILLARD*

- Elle souhaite faire un point sur le déroulement du marché selommois.

Une baisse de la fréquentation a été constatée par les commerçants qui pensent que cela est dû à l'emplacement qu'il serait peut-être souhaitable de les regrouper vers l'épicerie. Toutefois il risquerait d'y avoir un souci avec la prise forain. Monsieur Maurice BODIN prend la parole et pense que cela provient également du non-déplacement des Selommois. Il faudrait peut-être envisager de faire des animations. Il est proposé de réunir la commission Marché et y inviter les commerçants le 23 février vers 12h30.

Monsieur Maurice BODIN pourra les informer de son déménagement en 2025 de la commune mais reste adjoint jusqu'en 2026. Il sera remplacé par Monsieur Mickaël SAILLARD.

*La parole est donnée à Monsieur Maurice BODIN*

- Les écoles seront bientôt raccordées à la fibre Orange prévoit la pose de la fibre le 12 février pour l'école élémentaire ; le 26 février pour l'école maternelle et le 19 février pour la mairie.

Il informe les membres du conseil municipal qu'il a eu à gérer beaucoup d'absences dans le personnel scolaire et que de ce fait il est allé lui-même remplacer des agents absents.

- Divers :

Monsieur Joseph LIMOUZIN demande à ce qu'un arrêté soit pris pour la pose d'un cédé le passage au bout de la rue des Prasles. Cette décision est actée.

Monsieur Jean-François LHOMMEAU propose d'interdire le stationnement rue du Bout des Haies à cause du décrochement avec la maison ex de Madame et Monsieur VOLANT et de supprimer une haie rue des haies. Cela va être étudié sur place par la commission des travaux.

Madame Aurore COLLONNIER demande s'il ne serait pas possible de mettre la Grande Rue en sens Unique avant les travaux. Cette question sera posée demain à Monsieur Julien LEDET mais cela peut être envisagé effectivement.

Monsieur Mickaël SAILLARD demande que les poubelles des riverains soient rentrées aussitôt la collecte réalisée le lundi matin. De plus, il précise que certains n'entretiennent pas leur terrain. Un courrier va être envoyé aux personnes concernées. Il est demandé aux conseillers municipaux de faire remonter les noms des personnes à qui l'on doit envoyer un courrier.

Monsieur Bernard DUCHESNE, administré de la commune se plaint que les contenants de la salle des fêtes soient sortis le vendredi et non pas le lundi.

Monsieur Joseph LIMOUZIN trouve qu'il n'y a pas besoin de rédiger autant de Selommois.

Monsieur Maurice BODIN fait part d'une proposition du fournisseur API pour baisser le coût des repas scolaires : Acquisition du four actuel de la primaire soit d'un nouveau four. Il est décidé d'adresser par mail un tableau excel aux élus pour qu'une décision puisse être prise.



**Claire FOUCHER - MAUPETIT**  
Maire de Selommes

*La séance est levée à 22 heures 40*